

Pourquoi il faut défendre la démocratie directe

Antoine Chollet

Source : Chantal Tauxe, www.hebdo.ch, le 20.04.2011

Le peuple n'a ni tort ni raison, il décide. Antoine Chollet, politologue à l'Université de Lausanne, a décidé de prendre la défense de la démocratie directe. Il publie dans la collection Le Savoir Suisse un plaidoyer de 117 pages qui va faire grincer des dents, au moment où Conseil fédéral et Parlement se demandent s'il y a lieu d'invalider préalablement des initiatives populaires jugées outrancières ou, au contraire, d'élargir le champ des droits populaires à tous les accords internationaux.

Le chercheur dissèque non sans quelque cruauté «les arguments antidémocratiques des élites suisses», qui se sont déchaînées depuis l'acceptation de l'interdiction des minarets. Puriste à l'extrême, récusant la primauté du droit naturel, il convoque la Grèce antique, Machiavel ou Spinoza pour fustiger la méfiance grandissante à l'égard des droits populaires.

Il ose même un éloge du populisme, au sens littéral du terme, c'est-à-dire d'«un discours où on se place du côté du peuple». L'intellectuel serait-il UDC? Antoine Chollet s'en défend: «Ce n'est pas parce que la démocratie directe a fonctionné comme mythe nationaliste, que l'on ne peut pas soutenir la démocratie directe aujourd'hui.»

Vous affirmez dans votre livre qu'«une proposition aberrante serait balayée par le corps civique». L'interdiction des minarets ne l'était-elle pas?

Tout dépend de la définition de l'aberration. Dans l'affaire des minarets, l'interdiction n'était manifestement pas aberrante, puisqu'elle a été acceptée par plus de la moitié des votants.

Les gens ont voté «oui» parce qu'ils avaient des craintes par rapport à la présence de l'islam dans notre société. Mais l'interdiction de la construction de minarets n'apporte aucune réponse à ces craintes-là...

Oui, c'est ce que j'ai dit pendant la campagne. Mais, sur les minarets, la campagne a été trop faible, la plupart des forces qui s'opposaient à cette initiative n'ont pas osé le faire de manière assez claire.

Une initiative qui demande la restauration de la peine de mort ne devrait-elle pas être invalidée d'emblée?

Non. Pour plusieurs raisons. Premièrement, les citoyens suisses ont déjà voté à deux reprises sur la peine de mort (lors de l'adoption du Code civil mis en œuvre en 1942, où la peine de mort disparaît des peines, et une seconde fois en 1999, dans la nouvelle Constitution où elle est interdite explicitement). Pourquoi les citoyens seraient-ils habilités à prendre une telle décision dans un sens – l'interdiction – et pas dans l'autre sens?

«SI ON PART DU PRINCIPE QUE LES DÉCISIONS PRISES DOIVENT ÊTRE BONNES, ON N'EST PAS DANS UN ESPACE DÉMOCRATIQUE.»

D'ailleurs, s'il devait y avoir un nouveau vote, je ne pense pas que cela passerait. A condition qu'il y ait une forte campagne et une forte mobilisation. Mais il faut aussi voir les choses dans l'autre sens: un vote populaire, qui refuserait la réintroduction de la peine de mort, aurait une valeur symbolique et un retentissement énorme dans le monde entier.

Imaginons une initiative qui demande la peine de mort pour les pédophiles uniquement, êtes-vous si certain qu'elle ne soit pas acceptée?

Bien sûr que non. Et cela m'horrifierait qu'une pareille décision soit prise. Mais si, en sortant dans la rue, je sais qu'une personne sur deux est favorable à la peine de mort pour les pédophiles, cela pose aussi un problème: on ne peut pas ad æternam dire que l'opinion de ces gens ne peut s'exprimer, que c'est scandaleux, contre les droits de l'homme ou que sais-je...

Regardez les Etats-Unis: via le système judiciaire, en particulier la Cour suprême après-guerre, des politiques très progressistes sur la déségrégation et l'avortement ont été mises en œuvre. Mais on constate aujourd'hui un profond décalage avec l'avis de la population qui n'a jamais été consultée. Le choc en retour est extrêmement fort, à tel point que certains Etats américains, voire la Cour suprême qui est maintenant totalement autre dans sa composition, pourraient prendre une décision inverse.

La légitimité démocratique est-elle à vos yeux supérieure aux progrès du droit?

On peut avoir la position qui consiste à dire que les élites doivent aller de l'avant plus vite que la population, montrer la voie, mais ces subterfuges démocratiques créent sur le long terme des situations ingérables. Il faut se bagarrer dès le départ contre des propositions extrêmes, non pas après, quand c'est trop tard.

Votre approche de la démocratie n'est-elle pas trop puriste?

Si on revient aux fondamentaux de la démocratie, ceux de la Grèce ancienne, les décisions de l'Assemblée sont dans l'absolu sans limite. Y compris dans le pire des cas et avec les pires conséquences. L'Assemblée athénienne a décidé de l'expédition de Sicile et scellé la défaite de la cité. Si on part du principe que les décisions prises doivent être bonnes, on n'est pas dans un espace démocratique.

La démocratie permet de prendre des décisions, y compris très mauvaises. Mais le système représentatif n'est pas très différent de ce point de vue-là. Voyez le nucléaire au Japon ou en France, on aurait préféré avoir des décisions démocratiques populaires. La démocratie n'a pas le monopole des décisions catastrophiques.

Mais j'aimerais mettre en avant un autre exemple, à mes yeux, la plus grande réussite de ces dernières années: la Suisse est le seul pays à avoir voté sur la dégradation des retraites, quoi que l'on pense de l'opportunité de telles mesures, et avoir eu la possibilité de dire «stop». Ailleurs, on a manifesté. En Suisse, on a pris une décision.

Vous faites dans votre livre l'éloge du populisme au sens littéral du terme, ne va-t-on pas vous accuser de faire le lit de l'UDC?

Je m'y attends, mais tel n'est pas mon propos. Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'UDC utilise la démocratie, mais sans véritablement adhérer à ses principes fondamentaux. Premièrement, quand l'UDC perd dans les urnes, elle oublie vite que le peuple n'a pas été de son côté. Deuxièmement, l'UDC a le fonctionnement le moins démocratique de tous les partis de Suisse, le plus hiérarchisé, le plus autoritaire, qui met en avant le culte du chef.

On perçoit là assez clairement que l'amour démocratique de l'UDC est très modéré. La véritable démocratie, c'est d'accepter la remise en cause de son pouvoir ou de ses opinions, et de n'avoir aucun problème à reconnaître la légitimité d'opinions auxquelles on s'oppose.

De quoi la force de l'UDC dans la démocratie suisse est-elle le signe?

Les résultats électoraux doivent être découplés. Une partie des idées de l'UDC étaient celles des partis de droite il y a quelques années, en particulier le volet xénophobe et conservateur. Le Parti radical a changé et, manifestement, la population ne l'a pas suivi. D'autres phénomènes influent: l'UDC a beaucoup d'argent, Christoph Blocher est un chef politique d'un talent peu commun.

Mais, en ce qui concerne la démocratie directe, si vous comparez les majorités qui se dégagent à chaque vote, le résultat ne correspond à aucun parti. C'est bien cela l'intérêt de la démocratie directe, on n'a pas un peuple qui voterait toujours dans le même sens et toujours pour le même parti. Sinon, on serait dans une situation plébiscitaire, un peu comme en Italie au début du mouvement fasciste.

La démocratie suppose la réduction des inégalités économiques, écrivez-vous. Pourquoi la lutte contre les inégalités n'est-elle plus à l'ordre du jour?

Pourquoi la dénonciation des inégalités qui s'aggravent a-t-elle disparu du radar? La Suisse est conservatrice mais aussi profondément capitaliste et libérale, personne ne remet en cause l'organisation de l'économie, tout le monde se pense comme un entrepreneur, y compris ceux qui ne disposent que de petits salaires. Mais la préoccupation inégalitaire opère quand même son retour avec les initiatives Minder et 1:12.

Toute l'histoire théorique de la démocratie l'affirme depuis la Grèce ancienne: pour que la démocratie fonctionne, il faut qu'il y ait très peu d'inégalités. Sinon, cela fausse tout, on peut acheter des votes. Les différences doivent donc être réduites y compris avec une fiscalité qu'on appelle parfois «confiscatoire», mais qui a été utilisée naguère dans la plupart des pays européens et aux Etats-Unis. Jusque dans les années 1950 aux Etats-Unis, la dernière tranche d'impôts était imposée à 90%.

Vous pointez du doigt une certaine faiblesse des partis pour faire campagne, mais souvent ils manquent de moyens. Que préconisez vous?

Une législation sur le financement des partis et sur la transparence des campagnes seraient des réformes que j'applaudirais. Il faut également interdire la publicité commerciale. Les campagnes d'initiative et de référendum ou d'élections ne devraient se faire que sur des panneaux d'affichage mis à disposition par les municipalités et pas sur des affiches payantes ou dans des tousménages.

Il est essentiel que les débats se déroulent dans les médias, dans la rue, dans les meetings. Cela permettrait de contrer la force de frappe économique de l'UDC ou d'économiesuisse. Le travail de conviction ne tient pas à des affiches-chocs. Les partis doivent aller discuter directement avec des citoyens.

Défendre la démocratie directe. D'Antoine Chollet. Le Savoir Suisse, Presses polytechniques et universitaires romandes, 117 p.